LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Service national de la jeunesse

case réservée à l'administration

Demande entrée le: _____

☐ La demande est en accord avec les critères formels et qualitatifs applicables pour le service volontaire des jeunes tels que régis par la loi du 31 octobre 2007 sur le service volontaire des jeunes

Demande d'agrément en tant qu'organisation de service volontaire

1ère partie : Informations générales

Organisation	
Nom de l'organisation :	
Adresse du siège :	
Adresse postale (si différente de l'adresse du siège) :	
Téléphone :	GSM
E-mail :	Page web :
Représentant légal de l'organisation	
Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
* Nom de l'organisation:	
* Adresse :	
* Téléphone :	*GSM
* E-mail :	
Personne de contact pour la demande d'agrément (si différente du représentant légal)	
Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
* Nom de l'organisation :	
* Adresse :	
* Téléphone :	* GSM:
* E-mail :	

** si différent du siège*

Programme(s) visé(s) :

☐ Service volontaire national (SVN)
☐ Service volontaire européen (SVE)
☐ Service volontaire de coopération (SVC)

Type(s) de service volontaire visé(s):

☐ accueil
☐ envoi

2ème partie : Contexte du service volontaire

Description de votre organisation Veuillez décrire brièvement vos objectifs, activités régulières, votre public cible ainsi que vos ressources (personnel permanent et/ou bénévoles, autres ressources importantes)

Motivation pour recourir au service volontaire Le service volontaire constitue une expérience, un engagement à moyen ou à long-terme et avant tout, une opportunité d'apprentissage et d'orientation pour le jeune. Veuillez exposer brièvement les opportunités que vous pouvez offrir aux volontaires.	
Type de service volontaire envisagé :	☐ Accueil de volontaires au Luxembourg ☐ Envoi de volontaires à l'étranger
Nature des missions / tâches confiées au volontaire :	
Opportunités d'apprentissage et d'orientation pour le jeune :	
Capacité de prise en charge	
Nombre de volontaires pouvant être encadrés :	☐ simultanément: ☐ par année:
Motivation :	

Encadrement et support au volontaire
Obligatoire : Veuillez décrire comment vous envisagez intégrer le volontaire dans l'équipe :
Obligatoire : Veuillez décrire comment vous envisagez de familiariser le jeune volontaire avec ses tâches :
Obligatoire : Veuillez décrire votre dispositif et support technique qui sera mis en œuvre pour encadrer le jeune volontaire *(p.ex. mise à disposition de matériel, d'outils ou de vêtements de travail)* :
Optionnel : Veuillez décrire comment vous assurerez *la formation (p.ex. participation à une formation continue)* :

Déclaration

Par la présente, je soussigné(e), demande à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse l'agrément en tant qu'organisation de service volontaire. Je certifie que les informations contenues dans la présente demande sont exactes. Je confirme que mon établissement possède la capacité financière et opérationnelle d'initier et de gérer des activités de service volontaire.

L'organisation que je représente s'engage à :

- adhérer aux objectifs éducatifs du SNJ qui consistent notamment à "*contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes comme citoyens responsables et actifs, respectueux de la démocratie, des valeurs et des droits fondamentaux de notre société*" ;
- ne pas véhiculer de messages contraires à la législation en vigueur et aux objectifs éducatifs du SNJ, notamment de ne pas véhiculer des discours de haine et des appels à la violence ;
- participer aux formations annuelles pour responsables d'organisation de service volontaire et tuteurs.

Protection des données

Par sa signature, le demandeur reconnaît avoir eu une copie du dispositif tenant au traitement de données à caractère personnel tel que prévu par le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, auquel il consent et adhère sans aucune réserve quelconque.

Lieu et date	**Signature du représentant légal** **Cachet de l'organisation**

La demande est à envoyer par courriel à l'adresse suivante :

agrement@snj.lu

Pièces et documents à joindre obligatoirement à la demande

Important :

La demande doit être dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives requises. Une demande incomplète ne peut pas être traitée et sera retournée au demandeur. Les check-lists ci-dessous vous permettent d'identifier les pièces demandées pour votre organisme. Le SNJ se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire.

Organismes non-agréés

	Cases réservées à l'administration
La preuve de l'existence juridique (copie des statuts publiés au Mémorial, copie de la loi ou du règlement portant création de l'organisation …)	☐
Le rapport d'activités de l'année écoulée	☐
La preuve de l'honorabilité du demandeur ou de son représentant mandaté (extrait du casier judiciaire ou autre attestation en tenant lieu)	☐
Les comptes et le bilan de l'année écoulée	☐

Organismes disposant d'un agrément ministériel luxembourgeois

Une copie du document certifiant l'agrément en question	☐

Les services d'éducation et d'accueil - SEA

L'arrêté ministériel / la convention prouvant que l'organisme est agréé en tant que service d'éducation et d'accueil.	☐

Les organisations non-gouvernementale de développement (ONGD)

L'agrément ministériel prouvant que l'organisation est agréée en tant que ONGD	☐

DISPOSITIF TENANT AU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le présent document a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Service national de la jeunesse (nommé ci-après « SNJ ») collecte et traite les données à caractère personnel des organisations de service volontaire et de leurs représentants légaux.

Le responsable du traitement des données en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel est :

Le Service national de la jeunesse
48-50 rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Vous pouvez contacter le SNJ en ce qui concerne la protection de vos données et des questions quant à ce sujet.

Quelles sont les données personnelles traitées par le SNJ ?

Afin de pouvoir assurer la gestion, l'encadrement et la surveillance du service volontaire des jeunes, le **SNJ** est forcément amené à collecter des données personnelles du volontaire comme également de l'organisation de service volontaire. Plus particulièrement, sont collectées et traitées les catégories de données suivantes (liste non exhaustive) :

- informations relatives à l'identité de l'organisation de service volontaire, le représentant légal de l'organisation de service volontaire ainsi que des jeunes volontaires, y compris notamment les nom, prénom, dénomination sociale, nationalité, adresse, lieu et date de naissance, sexe, numéro de téléphone, adresse électronique, fax, page web ;
- informations concernant d'éventuelles condamnations pénales inscrites sur l'extrait du casier judiciaire ;
- les correspondances (courriel, lettres, lettres recommandées, etc.) échangées avec l'organisation de service volontaire.

A quelles fins ces données personnelles sont-elles collectées ?

Les données personnelles collectées dans le cadre du service volontaire des jeunes sont traitées par le SNJ aux fins spécifiques et limitées suivantes :

- accueil et envoi de volontaires ;
- procédure d'agrément pour les organisations de service volontaire ;
- gestion, contrôle et coordination des accueils et envois de jeunes volontaires ;
- intervention dans le cadre d'une mésentente grave, voire un litige entre l'organisation de service volontaires et le jeune volontaire ;
- organisation de formations et de rencontres à l'attention des organisations de service volontaire.

Les données personnelles sont nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public et relevant de

l'exercice de l'autorité publique dont est investi le SNJ. Ensemble avec le consentement formel de l'organisation respectivement du volontaire, cette finalité constitue la base légale du traitement des données auquel procède le SNJ.

A qui sont transmise les données personnelles collectées ?

Les données personnelles sont susceptibles d'être traitées par les personnes suivantes dans la limite de leurs attributions respectives :

- le Directeur du SNJ ;
- le Directeur adjoint du SNJ ;
- les agents de la division « Soutien à la transition vers la vie active » du SNJ ;
- les agents du secrétariat général du SNJ ;
- le juriste du SNJ.

Par application de l'article 11 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat « *il est interdit au fonctionnaire de révéler les faits dont il a obtenu connaissance en raison de ses fonctions et qui auraient un caractère secret par leur nature ou de par les prescriptions des supérieurs hiérarchiques, à moins d'en être dispensé par le ministre du ressort. Ces dispositions s'appliquent également au fonctionnaire qui a cessé ses fonctions.* ». Sont assimilés aux fonctionnaires les employés d'Etat. Dès lors, les données ainsi collectées seront traitées avec la plus grande circonspection et en respect d'une confidentialité accrue.

Les données collectées sont également susceptibles d'être communiquées aux autorités administratives et judiciaire compétentes le cas échéant.

Comment le SNJ protège-t-il les données personnelles qu'il traite ?

Les données personnelles recueillies sont traitées par le SNJ, en sa qualité de responsable de traitement, dans le respect de la législation sur la protection des données applicable (à savoir notamment le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi du 1er août 2018 portant organisation de la Commission nationale de la protection des données relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, ainsi qu'à toute autre réglementation ultérieure).

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du service volontaire des jeunes seront stockées et traitées sur des serveurs se trouvant au siège du SNJ.

Le SNJ s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles de nature à assurer la protection des données personnelles contre les risques liés à l'usage des systèmes d'information.

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée du service volontaire, respectivement durant toute la durée pendant laquelle le volontaire est affecté auprès d'une même organisation de service volontaire, puis archivées conformément aux durées de prescription légales et réglementaires.

Plus particulièrement, les données de l'organisation de service volontaire sont conservées pendant le

temps strictement nécessaires, à savoir pendant l'accueil ou l'envoi plus 3 années. A l'échéance du délai ci-avant renseigné, les données seront anonymisées et gardées à des fins purement statistiques.

Exceptionnellement, dans l'éventualité d'un retrait de l'agrément, les données sont conservées pendant toute la durée du service volontaire, **plus 5 années**. Après l'écoulement de ce délai, les données seront anonymisées et gardées à des fins purement statistiques.

Application des lois et procédure judiciaire :

Le SNJ pourra divulguer des données à caractère personnel ou d'autres informations si cela lui est imposé par la loi ou s'il croit de bonne foi qu'une telle action est nécessaire pour assurer la conformité aux lois applicables, en réponse à une injonction valide d'un tribunal ou d'un ordre des autorités, ou pour coopérer par ailleurs avec la police ou d'autres autorités.

Le SNJ fait de grands efforts pour assurer la sécurité des données à caractère personnel en mettant en place à tout moment des mécanismes de protection appropriés, y compris en prenant des mesures de protection physiques, administratives et techniques raisonnables pour protéger sa base de données contre tout accès, divulgation, altération ou destruction sans autorisation, ainsi que contre le risque de perte. Toutes les données recueillies sont stockées conformément aux règlements de sécurité.

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le SNJ, et pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au dpo@snj.lu La Commission nationale pour la protection des données, ayant son siège à 1, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, peut être saisie le cas échéant, d'une réclamation relative aux droits reconnus aux personnes concernées (www.cnpd.public.lu).